

**RECOMMANDE**

DOMAINE A.F. GROS  
La Garelle  
5 Grande Rue  
F - 21630 POMMARD

Bâle, 8 Juin 2015

**Garantie bancaire – Bourgognes 2013**

Madame,

Suite à votre demande, nous vous retournons en annexe, l'original de la garantie bancaire no. GARX E1417000037 du 08.07.2014 relative à notre contrat de Bourgognes primeurs 2013, dont la marchandise a été livrée.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.



Régine Muller  
Assistante - Pool d'Achat Boissons

Annexe mentionnée



**CRÉDIT AGRICOLE**  
de **CHAMPAGNE-BOURGOGNE**

**CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL  
DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE**

Société coopérative à capital variable, agréée en tant  
qu'établissement de crédit - Siège social : 269 Faubourg  
Croncels - B.P. 502 - 10080 Troyes Cedex.  
775 718 216 RCS Troyes.

Société de courtage d'assurances immatriculée au  
Registre des Intermédiaires en Assurances sous le  
n° 07 019 188.

**AFFAIRES INTERNATIONALES**

Télécopie 03 80 63 53 24

Swift AGRIFRPP810

**COOP DE BALE**  
**THIERSTEINERALLEE 14**  
**CASE POSTALE 2550**  
**CH 4002 BALE**

Dijon, le 8 juillet 2014

**Nos réf. : GARX E1417000037 EUR 25 044,00**  
**Objet : Garantie de Bonne Exécution**

Messieurs,

Vous avez conclu avec le Domaine A.F. GROS SA, La Garelle, 5 Grande Rue, 21630 POMMARD, France un marché portant sur la vente en primeur des vins du Millésime 2013/Vins de Bourgogne pour un prix total de EUR 25 044,00 relatif à la facture pro forma du 13 mai 2014. La livraison de cette marchandise doit être assurée par une garantie bancaire.

Cela étant, d'ordre du Domaine A.F. GROS SA, 21630 POMMARD, nous nous engageons par la présente, d'une manière irrévocable, à vous payer, indépendamment de la validité et des effets juridiques du contrat en question, à première réquisition de votre part et sans faire valoir d'exception ni d'objection résultant dudit contrat, tout montant jusqu'à concurrence de

EUR 25 044.00 (vingt cinq mille quarante quatre euros)

contre remise d'une demande de paiement écrite de votre part attestant en particulier que le Domaine A.F. GROS SA 21630 POMMARD a failli à ses obligations contractuelles dans le cadre du contrat précité et que vous avez en conséquence subi une perte de même montant que la somme que vous faites valoir sous cette garantie.

Pour des raisons d'identification, la demande de paiement ainsi que l'attestation que vous pourriez être amenés à émettre dans le cadre de cette garantie, doivent nous parvenir par l'intermédiaire d'une banque de premier ordre, accompagnées d'une déclaration de cette dernière, certifiant que les signatures qui y figurent engagent valablement votre Domaine.

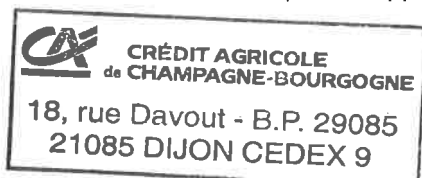
Le montant de l'engagement se réduira automatiquement en fonction des livraisons effectuées par le vendeur, sur présentation de celui-ci, à nos guichets, d'une copie du document de transport et des factures correspondants aux livraisons effectuées.

Le présent engagement demeurera valable jusqu'au 31 août 2015 date après laquelle il cessera automatiquement de produire effet sans que sa restitution soit nécessaire et aucune demande de mise en jeu ne sera plus recevable.

Cet engagement prendra effet, à compter de la réception effective du règlement de EUR 25 044,00 sur le compte de notre client Domaine A.F. GROS SA, 21630 POMMARD, IBAN FR76 1100 6210 0406 4423 4000 175 dans nos livres, CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE (SWIFT AGRIFRPP810).

La présente garantie est soumise aux Règles et Usances Uniformes relatives aux garanties, ICC Publication n° 758.

Pour l'interprétation et l'exécution de la présente garantie, compétence est donnée au Tribunal de Commerce de Paris qui fera application du droit français.



Morgane DELAVIGNE  
Responsable du Service Affaires International

*Please send all correspondence to*

CRÉDIT AGRICOLE de CHAMPAGNE-BOURGOGNE  
18 rue Davout - B.P. 29085 - 21085 DIJON CEDEX 9 - FRANCE